

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 44 (1918)
Heft: 8

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ame très noble, sa belle vie fut un témoignage constant de ce que peut une conviction profonde accompagnant les plus riches dons de l'esprit et du cœur. Ceux qui eurent le bonheur d'être honorés de son amitié ne se consoleront pas de ne plus rencontrer ce bon sourire et cette main chaleureusement tendue, toujours prête pour le bien.

P. B.

Assemblée générale de la Société Technique fribourgeoise.

(Section de Fribourg de la S. I. A.)

Du 13 janvier, à 11 h. du matin, à l'Hôtel de la Tête-Noire,
à Fribourg.

M. Broillet, architecte, préside. 12 membres sont présents. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé. Le rapport présidentiel sera lu au banquet qui suivra. La fortune de la Société a augmenté de Fr. 123.10 et s'élevait à fin décembre 1917 à Fr. 1766.77. L'assemblée prend note des démissions ainsi que des admissions de l'année. Le Comité est réélu à main levée. Les réviseurs des comptes qui déclinent toute réélection sont remplacés par MM. Clément et Geinoz, ingénieurs. La cotisation reste la même soit, Fr. 5.— pour les membres internes et de Fr. 3.— pour les membres externes.

Projets de courses et divers. — La visite de Bellechasse pourra être faite en 1918. M. Darbellay, inspecteur forestier, propose une visite des travaux de correction de l'Hœhlbach. Cette course sera faite dans le courant de l'été.

M. Techtermann propose une visite des houillères et des tourbières de Semsales. Cette course est adoptée.

L'assemblée discute la question des bains de Fribourg.

Extrait du rapport présidentiel lu au banquet après l'assemblée.

Depuis notre dernière assemblée générale, nous avons eu 6 assemblées ordinaires et une assemblée du Comité, de plus quelques réunions familiales pendant l'été.

Communications. — Les suivantes ont été données à notre Société.

1° sur les méthodes modernes d'entretien et de revêtement des chaussées empierrées, par M. P.-J. Blaser, ingénieur à Fribourg, le 14 février 1917.

2° sur les remparts, murs d'enceinte et tours de la Ville de Fribourg, par M. F. Broillet, architecte à Fribourg, le 11 avril.

3° sur l'Hospice Daler à Fribourg, par M. Léon Hertling, architecte, qui en a dirigé les travaux, le 12 décembre.

Décès. — Nous avons perdu trois membres pendant l'année qui vient de s'écouler, MM. Maurer, ingénieur en chef des Entreprises électriques fribourgeoises, Rodolphe Zahnd et Albin Cimma.

Admissions et démissions. — Nous avons eu pendant l'année dernière 8 admissions et 5 démissions. Notre Société compte actuellement 92 membres, dont 62 internes et 30 membres externes.

Courses. — Notre société n'a fait qu'une course officielle, soit la visite des marais de Rohr, près de Tavel, qui a été très intéressante, sous la conduite de M. Techtermann, chef du Bureau du Génie agricole de l'Etat de Fribourg.

La visite de l'institut de Bellechasse qui aurait dû être faite en 1917 a été renvoyée en 1918. Par contre notre société a visité le Nouvel Hospice Daler sous la conduite de M. L. Hertling, ainsi que l'Usine à gaz de notre ville sous la conduite de son nouveau directeur, M. Vauthey.

M. le président invite pour terminer les membres à suivre plus régulièrement les séances et à s'abonner plus nombreux au *Bulletin technique de la Suisse romande*, organe de langue française de la S. I. A.

Programme de concours pour l'étude d'un bâtiment d'école primaire à Arnex sur Orbe.

La Municipalité d'Arnex sur Orbe ouvre un concours entre les architectes *vaudois* ou de nationalité suisse régulièrement établis dans le *canton de Vaud* depuis 5 ans au moins, pour l'étude d'un bâtiment d'école primaire à construire à Arnex.

Jury: MM. J. Monnier, syndic d'Arnex; Melley, architecte, à Lausanne; Bron, architecte de l'Etat, à Lausanne.

Les pièces demandées pour le concours sont:

a) à l'échelle de 2 mm. par mètre, un plan de situation avec l'indication du bâtiment projeté, du préau et des voies d'accès. Ce plan pourra être établi sur le plan officiel remis aux concurrents;

b) à l'échelle de 1 cm. par mètre:

1) le plan de chacun des étages du bâtiment, sous-sol compris,

2) une élévation de la façade principale et d'une des façades latérales,

3) une coupe longitudinale et une transversale;

c) un court mémoire renfermant le cube exact de la construction.

Les concurrents rendront leur projet aussi sobrement que possible et éviteront tout luxe de châssis, encadrements, etc., etc.

Terme: 29 juin 1918, à 6 heures du soir.

Une somme de 1200 francs est mise à la disposition du Jury pour la répartir entre les projets primés; ceux-ci seront au nombre de deux au minimum et de quatre au maximum.

Le Jury fixe, dans les limites ci-dessus, le nombre des projets à primer.

Chaque concurrent ne pourra obtenir qu'un seul prix.

En principe, l'auteur du projet primé en premier rang sera chargé de l'étude définitive des plans et de la direction des travaux. Néanmoins, la Municipalité d'Arnex se réserve le droit absolu de désigner, pour cela, l'un quelconque des autres lauréats, sans être tenue de fournir aucune explication à cet égard. Dans ce cas, l'auteur du projet primé en premier rang aura droit à une surprime de fr. 600.

Les projets primés restent la propriété de la Municipalité d'Arnex.

Ouvrage reçu.

CAMILLO SITE: *L'art de bâtir les villes.* — Notes et réflexions d'un architecte, traduites et complétées par Camille Martin. — Avec 17 dessins à la plume de C. Puetzer, H. Bernouilli et H. Hindermann, 106 plans de villes et 1 planche hors texte. — Genève, Atar

Nous publierons prochainement un compte rendu de ce remarquable ouvrage.